

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-4406

présenté par

M. de Courson, M. Castellani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout,
M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-
À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac,
M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

À la seconde phrase du premier alinéa du I de l'article 244 *quater* B du code général des impôts, le nombre : « 100 » est remplacé par le nombre : « 75 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement abaisse le taux de la première tranche du crédit d'impôt recherche de 100 à 75 M€. Les taux particuliers pour les DROM et la Corse restent inchangés.